



RAPPORT GRAND PUBLIC 2011 DU PN-AEPA

*« Acquis et stratégies innovantes en matière
d'eau potable et d'assainissement au Burkina Faso »*



Avant Propos

Chers lecteurs, le présent rapport grand public 2011 du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA), vient une fois de plus mettre en exergue les acquis et les stratégies innovantes en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au Burkina Faso. En effet, les défis de l'accès des populations à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat nécessitent non seulement une volonté politique, mais aussi une large concertation des parties prenantes, pour prendre en compte leurs préoccupations. C'est pourquoi, il convient de partager les acquis de ce programme et de vulgariser les stratégies innovantes.

Ce rapport présente les efforts déployés au quotidien par les services publics et privés, les ONG et Associations ainsi que les collectivités territoriales pour faire de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une réalité dans notre pays.

Acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement du Burkina Faso, je vous invite à vous approprier les stratégies innovantes décrites dans ce rapport et à en faire une large diffusion. Aussi, vous exhortei-je à vulgariser vos acquis et innovations, toutes choses qui nous permettront d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Bonne lecture !

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique


Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National



SIGLES ET ABREVIATIONS

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
BP	Branchement Privé
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers
CCEA	Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement
CNP	Comité National de Pilotage
CRP	Comité Régional de Pilotage
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
ENA	Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'Assainissement familial
FPDCT	Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales
IEC	Information Education Communication
INO	Inventaire National des Ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONG-D/APS	ONG de Développement - Association pour la Paix et la Solidarité
OSA	Opérationnalisation de la Stratégie de l'Assainissement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PEM	Point d'Eau Moderne
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNGT	Programme National de Gestion du Terroir
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSEU	Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
TCM	Toilette à Chasse d'eau Mécanique ou Manuelle
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIP	Ventilated Improved Pit

TABLE DES MATIERES

I.	Contexte sectoriel du PN-AEPA.....	5
I.1.	Justification et description du Programme.....	5
I.2.	Evénements marquants de l’année 2011.....	5
II.	Pilotage du PN-AEPA.....	6
III.	Financement du PN-AEPA.....	7
III.1	Milieu rural.....	7
III.2	Milieu urbain.....	8
IV.	Acquis et stratégies innovantes en matière d’eau potable.....	9
IV.1	Milieu rural.....	9
IV.2	Milieu urbain.....	12
V.	Acquis et stratégies innovantes en matière d’Hygiène et d’Assainissement.....	14
V.1	Milieu rural.....	14
V.2	Milieu urbain.....	16



I. Contexte sectoriel du PN-AEPA

■ I.1. Description du Programme

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 a été adopté en 2006 par le gouvernement du Burkina Faso. L'objectif global de ce programme est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes, en milieu urbain et rural, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, selon les critères, normes et indicateurs adoptés en la matière. Cet objectif s'inscrit dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Le programme comporte un volet rural et un volet urbain. Chaque volet est constitué d'une composante « infrastructures d'eau potable » et d'une composante « infrastructures d'assainissement ». Pour une synergie d'actions, une composante « cadre unifié d'intervention » a été mise en place pour le volet rural.

Le coût global révisé du PN-AEPA est de 576,93 milliards de FCFA, soit 406 milliards pour le volet rural et 170,93 milliards pour le volet urbain.

■ I.2. Événements marquants de l'année 2011

En 2011, le Burkina Faso a organisé des rencontres nationales et a pris part à des rencontres internationales sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit entre autres de :

* La conférence africaine sur l'assainissement «Africa-San'3 »

Une délégation conduite par le Ministre Laurent SEDOGO de l'Agriculture et de l'Hydraulique, a participé à Kigali au Rwanda du 19 au 23 juillet 2011 à la troisième conférence africaine sur l'assai

Au cours de cette rencontre, le Burkina Faso à travers son stand pays a exposé son savoir-faire en matière d'assainissement et pris des engagements pour accélérer l'atteinte des OMD dans ce domaine.

* Le forum national de l'eau et de l'assainissement

Le forum national de l'eau et de l'assainissement s'est tenu à Ouagadougou du 20 au 22 décembre 2011 en prélude au sixième forum mondial de l'eau prévu en mars 2012 à Marseille.

Ce forum a regroupé plus de 400 participants nationaux et internationaux (élus, décideurs, société civile, partenaires techniques et financiers, experts du secteur), pour parler d'une même voix et porter le message du Burkina Faso à Marseille. Il a été un espace de mobilisation, d'expression citoyenne et de dialogue ouvert entre les parties prenantes autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement. Un mémorandum contenant des actes du forum a été signé par le Ministre en charge de l'eau et de l'assainissement. La mise en œuvre de ces actes incombe aux structures techniques. Au regard de la pertinence de ce premier forum, l'engagement a été pris pour son institutionnalisation.



Forum national de l'eau et de l'assainissement

PN-AEPA

II. Pilotage du PN-AEPA

La mise en œuvre du PN-AEPA repose sur un ensemble d'acteurs responsabilisés aux niveaux communal, régional et national. Les principales structures techniques de mise en œuvre du programme sont la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (DGAEUE), l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et les Directions Régionales de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH). Ces structures travaillent en synergie et en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé. La bonne exécution du programme dépend en partie de la qualité du dialogue entre ces différents acteurs.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en accord avec la politique de décentralisation de l'Etat, les communes assurent depuis 2009 la maîtrise d'ouvrage de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excreta. A cet effet, elles sont responsables de la planification, de la réalisation des ouvrages et de la gestion du service d'eau potable et d'assainissement sur leur territoire. Les Plans Communaux de Développement sectoriel AEPA (PCD-AEPA)

demeurent des outils indispensables pour la planification et la programmation des ouvrages d'AEPA à l'échelle communale.

Au niveau de l'ONEA, le Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) est un outil de définition, d'orientation de planification et d'aide à la décision pour les autorités communales et gouvernementales.

Pour répondre aux besoins de concertation et assurer le pilotage du programme, les Comités Régionaux de Pilotage (CRP), le Comité National de Pilotage (CNP) et la revue conjointe sectorielle annuelle ont été institués par le gouvernement.

Les comités de pilotage constituent des instances au cours desquelles sont soumis le rapport bilan, les rapports de programmation et le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption. La revue conjointe sectorielle est assortie de mesures prioritaires et recommandations définies dans un aide mémoire signé par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF). Le dialogue entre gouvernement et PTF du secteur se poursuit à travers le Cadre Partenarial (CaPa). Le CaPa assure aussi le suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires et des recommandations issues de la revue conjointe sectorielle annuelle.



III. Financement du PN-AEPA

Les principaux groupes d'acteurs qui financent le PN-AEPA sont : l'Etat, les PTF, l'ONEA, les collectivités territoriales, les ONG et Associations et la coopération décentralisée.

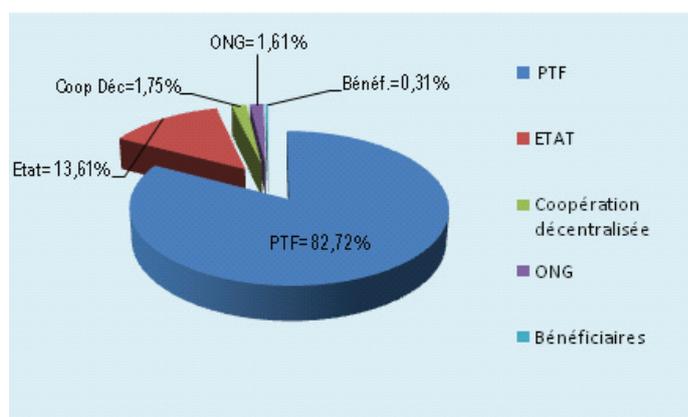
III. 1 Milieu rural

Le PN-AEPA dans son volet rural est d'un coût total de 406 milliards de FCFA sur la période 2006-2015. Ce montant est reparti comme suit :

- infrastructures « eau potable » : 308 milliards de FCFA ;
- infrastructures « assainissement » : 71 milliards de FCFA ;
- cadre unifié d'intervention : 27 milliards de FCFA.

Les financements acquis sur la période 2007-2015 s'élèvent à 254,26 milliards de FCFA. Les contributions des principaux groupes d'acteurs sont présentées dans le graphique ci-contre.

Graphique 1: Proportion de financement acquis du PN-AEPA en milieu rural par acteurs



Source : DGRE (BPO), 2011

Le budget du secteur est alimenté par des ressources intérieures et extérieures. Les modalités de financement sont : l'aide projet, le panier commun et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS). Sur la base du coût total du programme et des financements acquis en milieu rural, se dégage un gap de financement de 151,73 milliards de FCFA soit environ 37% du coût global.

Les allocations budgétaires au niveau des investissements dans le secteur de l'AEPA ont connu une augmentation depuis 2007.

Tableau 1 : Investissements du PN-AEPA en milieu rural en milliards de FCFA par année

		2007	2008	2009	2010	2011
Investissement sur financement Etat seul	Budget	3,64	3,94	4,98	8,12	11,23
	Dépenses	3,24	3,52	4,27	8,04	8,57
	Taux (%)	89	89	86	99	76
Investissement sur financement ressources extérieures	Budget	18,38	24,58	25,21	35,04	38,09
	Dépenses	13,15	14,22	17,00	19,59	25,77
	Taux (%)	72	58	67	56	68
Investissement global du secteur AEPA	Budget global	22,02	28,52	32,78	43,16	49,32
	Dépenses Globales	16,39	17,73	21,66	27,64	34,34
	Taux (%)	74	62	70	64	70

Source : DGRE (BPO), 2011

Financement du PN-AEPA

Au regard du tableau ci-dessus, le budget d'investissement de l'Etat alloué à l'AEPA est passé de 3,64 milliards en 2007 à 11,23 milliards en 2011 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 25%. Il en est de même pour les financements extérieurs qui passent de 18,38 milliards en 2007 à 38,09 milliards en 2011, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 16%.

L'accroissement des allocations budgétaires au niveau des investissements traduit la volonté de l'Etat et de ses partenaires d'accorder une priorité au secteur de l'AEPA.

Le taux d'exécution moyen des investissements sur la période 2007-2011 du budget propre de l'Etat est d'environ 87% contre 64% pour les ressources extérieures. Le taux d'exécution global moyen sur la période 2007-2011 se situe à 67% pour l'ensemble du secteur AEPA en milieu rural.

■ III.2 Milieu urbain

Le coût total révisé du PN-AEPA dans son volet urbain s'élève à 170,93 milliards de FCFA dont 45,57 milliards de FCFA pour l'assainissement et 125,36 milliards de FCFA pour l'eau potable sur la période 2006-2015. Les financements déjà mobilisés s'élèvent à 153,52 milliards de FCFA dont 107,95 milliards de FCFA pour l'eau potable et 45,57 milliards de FCFA pour l'assainissement.

Sur la base du coût total et des financements acquis, se dégage un gap de financement de 17,41 milliards de FCFA soit environ 11,34% du coût total.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du budget d'investissement de l'AEPA en milieu urbain depuis 2007.

Tableau 2 : Investissements du PN-AEPA en milieu urbain en milliards de FCFA par année

	2007	2008	2009	2010	2011
Budget	27,76	26,09	25,75	32,25	37,69
Dépenses	21,19	14,05	21,27	20,42	34,05
Taux d'exécution (%)	76	54	83	63	90

Source : ONEA, 2011

Le budget d'investissement en milieu urbain connaît une évolution de 9,93 milliards entre 2007 et 2011 soit un taux d'accroissement de 36,77% avec un taux d'exécution moyen de 74% sur la même période.

Le cumul des financements acquis du PN-AEPA (milieux rural et urbain) s'élève à 407,78 milliards de FCFA pour un coût global révisé de 577 milliards de FCFA soit un taux de mobilisation financière de 70,67%. Le gap global de financements à rechercher est donc de 169,22 milliards de FCFA.

IV. Acquis et stratégies innovantes en matière d'eau potable

■ IV.1 Milieu rural

Au regard des défis liés à la gestion communautaire des infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain, le Burkina Faso a adopté une réforme du système de gestion de ces infrastructures. Elle consiste à déléguer sur la base de contrats la gestion des ouvrages à des opérateurs privés et associations. Ce système vise à assurer la permanence du service public de l'eau à travers une gestion durable des ouvrages. Le niveau de mise en œuvre de cette Réforme varie d'une région à une autre. En effet, dans certaines régions (Centre, Centre-Nord, Est, Nord, Plateau Central et Sahel), les acteurs à

savoir les fermiers, les Associations des Usagers de l'Eau, et les maintenanciers sont établis.

Le taux de fonctionnalité des Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEPS) est passé de 61,7% en 2008 à 70,7% en 2011 et celui des Points d'Eau Modernes (PEM) de 81% en 2008 à 85% en 2011. Cette évolution traduit les efforts consentis dans la gestion et la réhabilitation des ouvrages.

Le tableau ci-dessous laisse voir le niveau d'avancement du PN-AEPA en termes de réalisation de nouveaux ouvrages destinés à l'approvisionnement en eau potable des populations vivant en milieu rural.

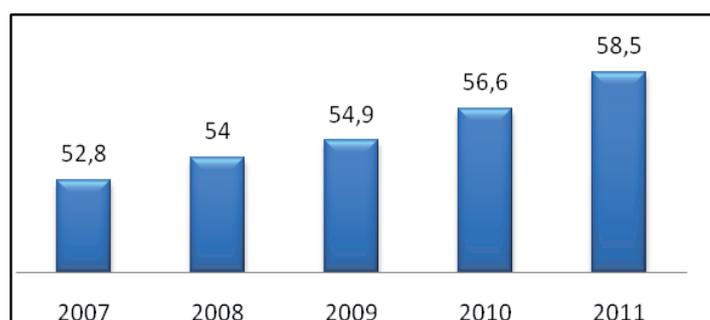
Tableau 3 : Nouvelles réalisations d'ouvrages d'AEP en milieu rural par année

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de PEM communautaires	1 443	1 676	975	1 121	1 491
Nombre de Bornes Fontaines	130	197	268	149	120

Source : DGRE (INO), 2011

Ces réalisations ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 52,8% en 2007 à 58,5% en 2011 (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 2: Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural



Source : DGRE (INO), 2011

L'évolution du taux d'accès cache une disparité entre les régions d'une part et les communes d'autre part. L'ambition du gouvernement et de ses partenaires est de réduire cette disparité en mettant l'accent sur l'équité. La stratégie préconisée est d'améliorer le ciblage des réalisations futures et d'amener toutes les communes à un taux plancher de 65%.

A la date du 31 décembre 2011, 125 communes rurales disposent chacune d'un plan communal de développement sectoriel AEPA. Les financements sont acquis pour le reste des 226 autres PCD-AEPA.

Une fiche de programmation et de mise à jour des PCD-AEPA est en cours de conception. Cela s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du budget programme par objectif (BPO) à partir de la programmation communale. L'objectif est d'impliquer les communes dans le processus de programmation et de priorisation des ouvrages afin d'améliorer les taux d'accès et de réduire les disparités entre les communes.



Les actions menées pour l'opérationnalisation de la maîtrise d'ouvrage communale sont entre autres: l'élaboration du guide du maire en AEP et des outils de plaidoyer pour la valorisation des PCD-AEPA, ainsi que le transfert annuel des ressources financières de l'Etat aux communes pour la réhabilitation des forages (1,208 milliards de FCFA transféré à 302 communes rurales en 2011).

Difficultés rencontrées

L'exécution du volet eau potable en milieu rural du PN-AEPA connaît entre autres des difficultés :

- à la faible capacité technique des communes à assurer leur rôle de maître d'ouvrage communal ;
- à la faible capacité des communes à mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre de leur PCD-AEPA ;
- à la lourdeur du processus de passation des marchés ;
- au retard accusé dans le transfert des fonds aux communes pour les travaux de réhabilitation des forages.

Stratégies innovantes : AEP en milieu rural

Mise en œuvre de la Réforme dans la commune rurale de Mansila

La commune rurale de Mansila, située à 160 km du chef lieu de la région du Sahel, compte 29 villages tous dotés d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE).

Cette commune dispose de forages gérés par les AUE et d'une AEPS raccordée à neuf (9) bornes fontaines (BF) et sept (7) branchements particuliers (BP) dont la gestion est confiée à un fermier. Tous les délégataires respectent les termes des contrats qui les lient à la commune.

Le prix de l'eau au niveau des bornes fontaines est de 110 FCFA la barrique de 200 litres. Par contre au niveau des forages, le paiement se fait par cotisation mensuelle de 250 FCFA par ménages. Les consommateurs s'acquittent de ces frais et chaque AUE dispose d'un compte dans un établissement financier. La commune a signé un contrat de suivi et d'entretien avec un maintenancier qui respecte les clauses du contrat.



Rencontre du CCEA de Mansila

Les avancées enregistrées dans le domaine de l'AEP dans cette commune tiennent essentiellement au respect des principes de la Réforme et à l'existence d'un Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement (CCEA). La commune bénéficie de l'appui technique et financier de l'ONG Eau Vive.

Valorisation du Plan Communal de Développement sectoriel-AEPA (PCD-AEPA) dans la commune rurale de Pouni

Située à 60 km de Koudougou dans la région du Centre-Ouest, la commune rurale de Pouni a obtenu l'autorisation de mise en œuvre de son PCD-AEPA le 14 janvier 2010. Depuis lors, des efforts sont déployés pour sa valorisation.



Forage en construction

Toutes les réalisations dans le domaine de l'AEPA se font sur la base de ce PCD-AEPA. Le conseil municipal veille à l'allocation conséquente des ressources pour sa mise en œuvre.

Depuis l'adoption du PCD-AEPA en 2010, 13 forages ont été réalisés. Les principaux partenaires de la commune sont l'Etat, le Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) et le Programme National de Gestion du Terroir (PNGT).

La difficulté majeure reste la mobilisation de financements. Pour y faire face, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur les stratégies de mobilisation de financements en faveur des communes.

Les perspectives

Pour les années à venir, il s'agira de relever les défis liés à :

- l'efficacité de la dépense à travers un meilleur ciblage des interventions ;
- aux procédures de passation des marchés ;
- au renforcement des capacités des collectivités territoriales.

En 2012, il est prévu la réalisation de 1 461 forages neufs, 18 puits modernes neufs, 36 AEPS neuves et le transfert de 2,106 milliards de FCFA à toutes les 351 communes pour la réhabilitation de 1 053 forages.

■ IV.2 Milieu urbain

Le nombre de centres ONEA est passé de 42 en 2006 à 46 en 2011, l'objectif étant d'atteindre 56 centres à l'horizon 2015.

Entrepris depuis 2007, le « projet quartiers périphériques » a permis de desservir les quartiers non lotis de Ouagadougou en eau potable. La stratégie du projet consiste à fournir l'eau potable à un intermédiaire appelé délégataire à la limite des zones loties qui la redistribue aux tarifs ONEA aux populations des ces zones à travers des bornes fontaines et des branchements particuliers.

Pour faire face aux besoins croissants en eau potable de la population, l'ONEA a entrepris en 2011 la phase intermédiaire du projet Ouaga-Ziga à travers le « Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain (PSEU) » à Ouagadougou. La mise en service du module supplémentaire a permis d'augmenter la capacité de production de la station de traitement de Ziga.

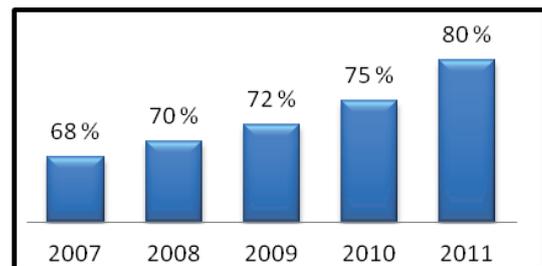
Tableau 4 : Nouvelles réalisations physiques en AEP par année en milieu urbain

	unité	2007	2008	2009	2010	2011	Cumul
Augmentation de la capacité de stockage (réservoirs)	m3	13 000	2 000	150	4 150	300	19 600
Augmentation de la longueur du réseau	km	656,6	474,5	333,2	362,3	399	1 569
Nombre de branchements particuliers	u	37 374	12 076	17 307	18 825	31 719	117 301
Nombre de bornes fontaines neuves	u	425	139	120	156	273	1 113
Augmentation de la capacité de production	m3/j	940	7 332	820	1 779	32 544	43 415

Source : ONEA, 2011

Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 68% en 2007 à 80% en 2011. La population additionnelle desservie en eau potable en 2011 est de 334 521 personnes

Graphique 3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain



Source : ONEA, 2011

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux sont :

- le retard accusé dans la fourniture des équipements électromécaniques et hydrauliques de l'AEP Ouaga-Ziga ;
- la lenteur dans le processus de passation des marchés.

Stratégies innovantes : AEP en milieu urbain

Stratégies de réduction des pertes d'eau

Face à l'accroissement continu des besoins en eau et à la rareté de cette ressource au Burkina Faso, l'ONEA a décidé de développer un plan stratégique de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la gestion des réseaux. En 2011, des études ont été menées et ont permis d'élaborer ce plan stratégique. Les plans d'actions globaux et régionaux seront élaborés et mis en œuvre en 2012.

Extension de l'AEP Ouaga- Ziga

Le barrage de Ziga, situé à 50 km de Ouagadougou, a une capacité de 200 millions de m³ d'eau et permet l'alimentation en eau potable des populations. Le barrage a été dimensionné pour supporter trois (03) années consécutives de sécheresse. L'extension a concerné la mise en service du module supplémentaire composé de deux (02) électropompes de 750 m³/h chacune pour l'eau brute, deux (02) électropompes de 1 000 m³/h chacune pour l'eau traitée, un décanteur de 1 500 m³/h et trois (03) filtres. La capacité de production de la station de traitement de Ziga est ainsi passée de 72 000 m³/jr à 108 000 m³/jr. Cette production représente 66% de la consommation totale en eau potable de la ville de Ouagadougou.

En 2011, les travaux d'extension ont permis la pose de 134 km de réseaux, la réalisation de 50 bornes fontaines et de 17 348 branchements sociaux. Deux (02) châteaux d'eau et trois (03) bâches sont également en construction. Ces ouvrages ont chacun une capacité de 2 000 m³. Toutes ces réalisations permettent de satisfaire les besoins en eau potable de la population des communes de Ouagadougou, de Ziniaré et de Loumbila.

Dans la 2^{ème} phase du projet AEP Ouaga-Ziga (2020-2025), il est prévu de doubler la capacité de production actuelle pour faire face aux besoins en eau de plus en plus croissants de la population.



Station de pompage de l'eau brute de Ziga



Décanteur station de traitement de l'eau de Ziga



Filtres de la station de traitement de l'eau de Ziga

Les principaux défis à relever sont :

Perspectives

- la création de dix (10) nouveaux centres avant 2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés ;
- le renforcement de la capacité de production et de distribution des centres existants ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions régionaux et globaux sur la réduction des pertes d'eau sur le réseau.

■ V.1 Milieu rural

Les acteurs du sous secteur de l'assainissement ne cessent de conjuguer leurs efforts en faveur de l'assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural. Plusieurs actions ont été menées dont :

- la vulgarisation au plan national des documents d'Opérationnalisation de la Stratégie d'Assainissement (OSA);
- le lancement de la Campagne Nationale de plaidoyer le 29 juin 2010 par son Excellence Blaise COMPAORE, Président du Faso sous le thème « L'accès à un assainissement adéquat pour tous, facteur essentiel pour assurer la santé, la dignité et la prospérité du Burkina Faso » ;
- l'appel à proposition de l'Union Européenne et de la facilité Eau pour la réalisation des ouvrages d'assainissement ;
- le renforcement des capacités des acteurs et les actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ;
- la réalisation de la première opération de collecte des informations sur l'assainissement des eaux usées et excréta permettant de renseigner les indicateurs d'activités pour le suivi du volet assainissement du PN-AEPA en milieu rural ;
- la construction de 4 903 latrines familiales en 2011 ;
- la réalisation de l'Enquête Nationale sur l'Accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA-2010).

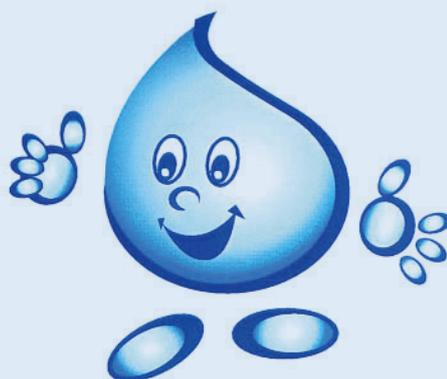
De nouvelles stratégies ont été adoptées pour augmenter le taux d'accès à l'assainissement familial. Il s'agit entre autres : (i) de la subvention de la réalisation de latrines familiales ; (ii) de l'approche « Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) », mise en œuvre dans les provinces du Bam, de l'Oubritenga et du Kourwéogo avec l'appui financier de l'UNICEF.

D'autres actions de sensibilisation telles que les jeux radiophoniques et la campagne WASH United en faveur de l'hygiène et de l'assainissement sont également réalisées

Difficultés rencontrées

L'exécution du volet rural de l'assainissement rencontre des difficultés liées essentiellement à:

- la faible capacité des communes rurales à assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- l'insuffisance de concertations entre les acteurs dans certaines zones d'intervention ;
- la lourdeur des procédures de passation des marchés et de décaissement des fonds.



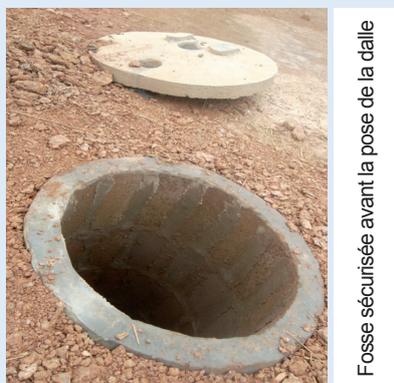
Stratégies innovantes : AEUE en milieu rural

Promotion des latrines familiales dans la commune rurale de Bagaré

La commune rurale de Bagaré, localité située dans la province du Passoré (Région du Nord) a bénéficié de l'appui du gouvernement qui consiste à mettre à la disposition de chaque ménage demandeur 80 briques pleines et une dalle sanplat pour la construction de latrines familiales. La main d'œuvre du maçon est également prise en charge. En 2011, cette commune a reçu 750 dalles et 60 000 briques pleines pour la construction de 750 latrines familiales. Cette initiative du gouvernement est louable au regard de la situation de l'assainissement dans la commune. En effet,

selon le maire de la commune, la situation de l'accès à l'assainissement n'était pas reluisante avant cet appui car la commune ne disposait pas de financements pour réaliser les ouvrages d'assainissement prévus dans le PCD-AEPA.

Pour le succès de l'activité, les autorités locales se sont fortement impliquées à travers des



Fosse sécurisée avant la pose de la dalle

actions de sensibilisations sur l'utilité des latrines. Ces actions ont suscité l'adhésion des populations suite à une prise de conscience de ces dernières. Cela s'est traduit par le nombre élevé de demandeurs. Cette action du gouvernement a été aussi bénéfique pour les maçons locaux formés. Elle a permis de créer de l'emploi réduisant ainsi l'exode rural.

Pour résorber les problèmes de transport des dalles et des briques dus à la distance entre les villages et les sites de confection, il est envisagé de délocaliser ces sites dans les futures interventions.

Tang -Zugu dit non à la défécation à l'air libre

Tang-Zugu, village situé dans la commune rurale de Loumbila, s'engage à mettre fin à la défécation à l'air libre. Dans ce village, l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) » est mise en œuvre par l'ONG de Développement - Association pour la Paix et la Solidarité (ONG-D/APS) avec l'appui financier de l'UNICEF. L'approche consiste à faire prendre conscience des effets néfastes de la défécation à l'air libre (péril fécal) à travers des actions de sensibilisation

auprès de la communauté. Ainsi, les populations ont pris la résolution de mettre fin à cette pratique en se dotant de latrines familiales et de latrines à proximité de leurs champs. Avant la mise en œuvre de l'ATPC, ce village qui compte 85 concessions, ne disposait que d'une dizaine de latrines. Chaque ménage s'est engagé à se doter d'une latrine et à adopter des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Pour mettre en œuvre ses engagements et faciliter le travail de tous

les acteurs, les communautés ont découpé le village en trois (3) zones. Au niveau de chaque zone les jeunes s'entraident pour effectuer les fouilles, collecter les agrégats, confectionner les briques de la superstructure et aider le maçon pour la construction. L'entraide s'étend aussi aux ménages vulnérables. L'ONG-D/APS les accompagne par un appui-conseil et met à leur disposition du ciment, des fers à béton, du grillage pour le tuyau de ventilation et un maçon pour la construction de l'ouvrage.

Cette organisation a permis à Tang-Zugu en six mois d'activité de se doter d'une cinquantaine de latrines familiales. Il est prévu dans les jours à venir que chaque ménage soit dotée d'une latrine et l'utiliser. En témoignage

de leur engagement à mettre fin à la défécation à l'air libre, les populations de Tang-Zugu, à majorité maraîchers, ont réalisé des latrines communautaires sur le site du périmètre maraîcher.



Exemple de latrine réalisée suite à l'ATPC avec le soutien de l'UNICEF

Tableau 5 : éléments de subvention et apport du ménage pour les latrines réalisées par l'Etat

Eléments subventionnés	Apport du ménage
<ul style="list-style-type: none"> - La dalle, - Quatre vingt (80) briques pleines de 10, - La main d'œuvre du maçon qui s'élève à 10 000frs CFA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Creuser la fouille de la fosse selon les dimensions données par la DRAH/ Maçons (l'implantation doit être faite par le maçon après vérification de la contribution du ménage) ; - Fournir un (01) sac de ciment ; - Réunir le sable; - Fournir l'eau pour la construction ; - Fournir les briques (en ciment, en banco, en pierre taillée...) selon les moyens du ménage pour la construction de la superstructure; le toit peut être également en pailles, en banco ou en tôles; - Transporter les briques et dalles du site de dépôt/confection à la concession ; - Fournir un aide-maçon (main d'œuvre non qualifiée) ; - Fournir le tuyau de ventilation (PVC ou claustra) si possible.

Perspectives

En termes d'actions futures, il est envisagé :

- la réalisation de 53 712 latrines familiales, 683 blocs de latrines dans les écoles dont 614 pour les filles, 32 blocs de latrines dans les centres de santé et 208 blocs de latrines dans les lieux publics en 2012 ;
- l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement des populations par la réalisation des activités d'information des maîtres d'œuvres sociaux et prestataires privés sur les outils d'Information, d'Education et Communication (IEC) ;
- la réalisation d'une enquête sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement ;
- la finalisation de l'étude sur l'élaboration d'une feuille de route pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA ;
- la mise en place du dispositif de suivi évaluation du volet assainissement du PN-AEPA complet et opérationnel ;
- la promotion de l'assainissement total porté par les leaders (ATPL).

■ V.2 Milieu urbain

Les actions de l'ONEA en matière d'assainissement sont réalisées conformément aux Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA). La mise en œuvre de ces PSA intègre des activités d'intermédiation sociale pour un

changement de comportement et la construction des ouvrages suivant une gamme de technologies adaptées. Ces technologies couvrent les volets de l'assainissement autonome, communautaire, scolaire et collectif.

Les efforts consentis en matière de réalisation d'ouvrages d'assainissement en milieu urbain ont permis d'obtenir les résultats contenus dans le tableau ci-dessous.

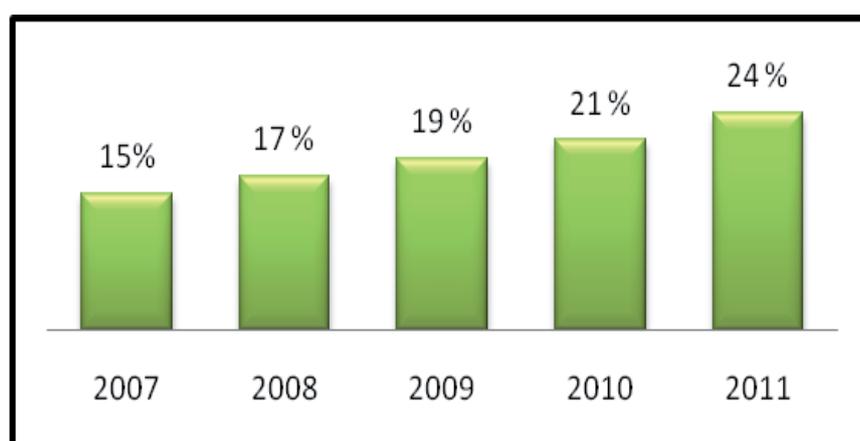
Tableau 6 : Nouvelles réalisations d'ouvrages d'assainissement en milieu urbain par année

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'ouvrages d'assainissement autonome	5 296	7 777	8 664	3 458	10 218
Nombre d'ouvrages d'assainissement public et scolaire	-	159	178	176	231
Nombre de raccordements au réseau d'assainissement collectif	-	229	126	415	03

Source : ONEA, 2011

Ces réalisations ont contribué à faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 15% en 2007 à 24% en 2011 (Cf. graphique ci-dessous).

Graphique 4 :
Evolution du taux d'accès
à l'assainissement en
milieu urbain



Source : ONEA, 2011

La mise en œuvre du PSA de Ouagadougou, confiée à deux bureaux d'étude, financés par l'ONEA et la Banque Mondiale a permis de réaliser 7 946 ouvrages d'assainissement des excréta et 11 139 puisards. A travers ces bureaux d'étude, l'ONEA procède par le marketing social pour sensibiliser et inciter les ménages à se doter d'ouvrages d'assainissement.

Les ouvrages vulgarisés sont :

les VIP, les TCM, les puisard-douches, les puisards bac à laver et les fosses septiques. Une subvention est accordée aux ménages désireux de se doter d'un ouvrage d'assainissement. La subvention traditionnelle est celle octroyée par l'ONEA sur fonds propre sur la base de la taxe d'assainissement figurant sur les factures d'eau; elle est permanente et concerne les dalles (VIP, puisards),

les claustras pour les tuyaux de ventilation (VIP), la cuvette et le siphon (TCM). Une subvention complémentaire disponible en stock limité supportée par les bailleurs de fonds permet de donner en plus des briques pleines, des portes et des tôles. Au total, les deux subventions couvrent environ 60 à 70% du coût estimatif de l'ouvrage.

Claustras

Briques pleines

Dalles de puisards



Dalles (VIP)

Siphon, cuvette

Tableau 7 : Coût de la subvention par type d'ouvrage d'assainissement dans la ville de Ouagadougou

Ouvrage	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total (éléments subventionnés)
Latrines VIP	Ensemble dalles VIP	1	35 200	35 200
	Briques pleines de 15 cm	290	600	174 000
	Claustras de ventilation	24	300	7 200
	Porte	1	25 490	25 490
	Tôles	2	4 025	8 050
	Montant total de la subvention			
TCM	Ensemble dalles TCM 1		24 000	24 000
	Cuvette + Siphon 1		10 500	10 500
	Porte	1	25 490	25 490
	Tôles	2	4 025	8 050
	Montant total de la subvention			
Réhabilitation	Claustras de ventilation	14	300	4 200
	Porte	1	25 490	25 490
	Tôles	2	4 025	8 050
	Montant total de la subvention			
Puisards (bac à laver ou douche)	dalle de puisard 1,3m 1		12 000	12 000
	Montant total de la subvention			
Puisards (bac à laver ou douche)	dalle de puisard 1,5m	1	13 500	13 500
	Montant total de la subvention			

Source : ONEA, 2011

Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées sont :

- la remontée d'eau de la nappe phréatique pendant la saison pluvieuse qui crée le remplissage précoce des fosses dans certaines localités ;
- le manque d'anticipation dans le renouvellement des contrats des prestataires.

Stratégies innovantes : AEUE en milieu urbain

Stratégie d'accélération de l'accès à l'assainissement familial

L'ENA révèle l'existence d'environ 400 000 latrines traditionnelles dans la ville de Ouagadougou. Au vue de ces résultats et dans le but d'atteindre les OMD en matière d'assainissement, l'ONEA a lancé une stratégie dénommée « stratégie d'accélération de l'accès à l'assainissement » dont la phase expérimentale a débuté en novembre 2011. Il s'agit d'un projet de réhabilitation gratuite des latrines traditionnelles en latrines VIP. En contre partie, le ménage réalise un puisard dont la dalle est subventionnée. Des devis pour l'acquisition de matériaux et de fournitures sont établis à partir de la latrine traditionnelle existante avant de procéder à la réhabilitation.



Latrine traditionnelle réhabilitée

Au 31 décembre 2011, environ 2 000 demandes de réhabilitation ont été enregistrées ; ce qui témoigne l'intérêt que le projet suscite auprès des ménages. Les bureaux d'études chargés de la mise en œuvre du PSA sont aussi responsables de la mise en œuvre de ce projet.

Perspectives

En termes d'actions futures, il est envisagé :

- la mise en œuvre progressive des 27 PSA élaborés en 2011 ;
- la réalisation de 12 000 latrines familiales, 250 latrines communautaires et scolaires, 23 km de réseau d'assainissement collectif et 430 branchements au réseau d'assainissement collectif en 2012 ;
- l'étude sur la faisabilité d'un mini réseau d'assainissement collectif.

ADRESSE

Pour plus d'informations complémentaires sur le PN-AEPA, veuillez consulter www.eauburkina.org,
ou www.oneabf.com.

Adresses utiles :

DGRE

Direction Générale des Ressources en Eau
Ouaga 2000 / Face à la Salle des banquets
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 37 48 71-77
Fax: +226 50 37 48 65
Email : dgre.dg@gmail.com



DGAEUE

Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
Koulouba / Building Lamizana
Ouagadougou, Burkina Faso
03 BP 7025 Ouagadougou 03
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 32 61 11
Fax: +226 50 32 45 24
Email : dgaeue.dgaeue@yahoo.fr

ONEA

Office National de l'Eau et de l'Assainissement
Siège social : Avenue de l'ONEA, porte n°220 - Secteur 17 (Pissy)
Ouagadougou, Burkina Faso
01 BP 170 Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tél. : +226 50 43 19 00-08
Fax: +226 50 43 19 11
Email : oneadg@fasonet.bf



QUESTIONNAIRE

Merci de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire et nous le renvoyer à l'adresse dgre.dg@gmail.com afin d'améliorer la prochaine édition. Il est téléchargeable à partir du lien :

http://www.eauburkina.org/index.php?option=com_content&view=article&id=246:questionnaire-du-rapport-grand-public&catid=106:rapport-grand-public

Quelle appréciation générale faites-vous du présent rapport ?

- Très bonne Bonne Mauvaise Très mauvaise
- 1. La qualité du présent rapport comparativement au précédent est :**
- Meilleure Aussi bonne Moins bonne
- 2. Les photos et les graphiques sont-ils illustratifs ?**
- Oui Non
- 3. Ce rapport es t-il :**
- Très volumineux Volumineux Peu volumineux Pas du tout volumineux
- 4. Le thème de ce rapport est-il pertinent ?**
- Oui Non
- 5. Les stratégies innovantes décrites dans le présent rapport sont-elles :**
- Très intéressantes Intéressantes Peu intéressantes Pas du tout intéressantes
- 6. Les informations contenues dans le rapport vous semblent-elles :**
- Riches Oui Non
Intéressantes Oui Non
Complètes Oui Non
Utiles Oui Non
- 7. Quelle utilisation faites-vous de ce rapport ?**
- Personnelle
 Professionnelle
 Etudes, recherche
 Autres (à préciser)
- 8. Par quel canal avez-vous découvert le rapport grand public ?**
- Par la presse Par internet
 Par courrier Par un collègue, un ami

Merci de nous faire part de toute suggestion pour améliorer la prochaine édition

REDACTEURS

Ont rédigé ce rapport

Nom et Prénom (s)	Structure
BADOLO/IVO Mariam	DGRE
BAZIE Jean	DGRE
KOALGA Pakindsama Saïdou	DGRE
NANA Safiata	ONEA
OUEDRAOGO W. Diane	DGAEUE
SANOUBICABA Juliette	ONEA
SAVADOGO/KANZIE Céline Bénédicte Yidja	DGRE
SOMDA Maxime	DGRE
YAMEOGO Julie Biba	DGRE
YAMEOGO Ténin Valérie Sonia	DGAEUE
ZERBO Régine	DGRE
ZOUNDI Kansindoaglba Noël	DGRE

Comité de relecture

Nom et Prénom (s)	Structure
Jean Mathieu BINGBOURE	DGRE
Dénis Marie SONDO	DGAEUE
Harouna OUIBIGA	ONEA
Ousmane BONKOUNGOU	DGRE
Joséphine OUEDRAOGO	DGAEUE
Hamado OUEDRAOGO	ONEA

